

2. Reconnaissance par l'Etat des établissements de l'enseignement supérieur privé

La reconnaissance par l'État des établissements d'enseignement supérieur privé est un processus crucial pour assurer la qualité de l'enseignement dispensé, la crédibilité des diplômes délivrés, et la protection des droits des étudiants. Dans ce contexte, l'Agence Nationale d'Évaluation et d'assurance Qualité de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche Scientifique (ANÉAQ) a joué un rôle prépondérant en évaluant et en traitant les dossiers des établissements privés cherchant à obtenir la reconnaissance par l'État.

Au cours de la vague 2023, l'ANÉAQ s'est penchée sur les dossiers de neuf établissements d'enseignement supérieur privé, implantés dans quatre villes du royaume tel qu'illustré par le tableau ci-après. Cette démarche s'inscrit dans la volonté de garantir un enseignement de qualité et de promouvoir la diversification de l'offre de formation sur l'ensemble du territoire national.

Etablissement	Année	Ville	Type de demande
École Marocaine des Sciences de l'Ingénieur en Informatique de Gestion et en Informatique Industrielle	2023	Tanger	Nouvelle demande
École des Nouvelles Sciences et Ingénierie	2023	Tanger	Nouvelle demande
École Supérieure de Commerce et de Gestion des Affaires	2023	Tanger	Nouvelle demande
École Supérieure de Génie Civil & des Nouvelles Technologies	2023	Meknès	Nouvelle demande
École Supérieure des Sciences Économiques et de Management	2023	Casablanca	Nouvelle demande
École Supérieure des Sciences de Santé	2023	Casablanca	Nouvelle demande
École Supérieure de Management et de Gestion des Ressources Humaines	2023	Casablanca	Nouvelle demande
École Supérieure des Multimédia, Informatique	2023	Casablanca	Nouvelle demande
École privée des Hautes Études Comptables et Financières	2023	Fès	Nouvelle demande